	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 20 mai 2022	N° 2022-283

Convocation du 13 mai 2022

Aujourd'hui vendredi 20 mai 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:


M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET
M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX
Mme Nathalie DELATTRE à M. Franck RAYNAL
M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean TOUZEAU à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 15h50
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO à partir de 16h00
M. Jean-François EGRON à Mme Françoise FREMY à partir de 16h25
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h30
Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL de 12h40 à 13h35 et de 15h10 à 16h15
M. Patrick PAPADATO à Mme Céline PAPIN jusqu'à 11h00
Mme Delphine JAMET à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 11h00
M. Alexandre RUBIO à Mme Myriam BRET à partir de 16h00
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY à partir de 14h30
M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET jusqu'à 11h20
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h00
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 15h00
Mme Simone BONORON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 14h30
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PEScina à partir de 16h00
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 13h12
M. Gérard CHAUSSET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 14h30
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 15h08
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Stéphanie ANFRAY de 12h00 à 13h35
M. Christophe DUPRAT à M. Patrick BOBET à partir de 15h10
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 14h30
M. Guillaume GARRIGUES à M. Franck RAYNAL à partir de 15h15
Mme Nathalie LACUEY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h00
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN à partir de 16h25
M. Jacques MANGON à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h00
M. Michel POIGNONEC à Gwénaél LAMARQUE à partir de 11h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 11h00
Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 14h30
M. Fabien ROBERT à M. Michel LABARDIN à partir de 13h10
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jérôme PEScina à partir de 14h30
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 15h08

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 20 mai 2022	Délibération
	ADG Action Climatique et Transition Energétique DGTERE Direction Ressources ADG ACTE	N° 2022-283

**Partenariat Bordeaux Métropole / France Ville Durable - Subvention annuelle -
Décision - Autorisation**

Madame Claudine BICHET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

France Ville Durable (FDV) est une association qui réunit les parties prenantes de la ville durable (Etat, collectivités, entreprises et experts). Elle a développé un portail des ressources et projets exemplaires de la ville durable avec l'objectif de promouvoir le savoir-faire des acteurs locaux et de diffuser les meilleures pratiques et expériences en la matière.

Ainsi, en étant un lieu de capitalisation, de diffusion et d'appui à la mise en œuvre des expertises et des savoir-faire en matière de ville durable, l'association décline un programme de travail chaque année.

1. Le programme de travail national 2022

L'association France Ville Durable (FVD) organise ses actions dans un programme de travail, partenarial et annuel, réparti entre 4 missions statutaires :

- Mission 1 : Fondamentaux des territoires durables et résilients
Rassembler dans un même groupe de réflexion et d'action l'Etat, les collectivités locales, les entreprises et les experts, afin de diffuser les meilleurs outils et solutions opérationnelles pour accélérer la transition écologique, sociale et économique des territoires.
- Mission 2 : Territorialiser l'action de France Ville Durable
Sensibiliser les exécutifs locaux et directions générales aux fondamentaux des territoires durables, et inspirer les projets de territoire par le partage d'expertises et d'expérience.
- Mission 3 : Valoriser et capitaliser les meilleures solutions et projets français, au niveau national et à l'international
Diffuser les fondamentaux et solutions des territoires durables et résilients, par le biais d'interventions ciblées et grâce au portail France Ville Durable, avec pour objectifs la dissémination des meilleures pratiques et la promotion de l'expertise française.
- Mission 4 : Renforcer les coopérations de FVD et élargir son écosystème
Repréciser, renforcer et affirmer le rôle de FVD au sein des parties prenantes de la ville durable et résiliente, et développer les coopérations et travaux communs au sein de l'écosystème associatif.

2. Un programme d'actions décliné à l'échelle métropolitaine pour 2022

Au travers de son Plan climat air énergie territorial en cours de révision, Bordeaux Métropole porte l'ambition de faire du territoire métropolitain un territoire à énergie positive et neutre en carbone.

L'atteinte de cet objectif passe nécessairement par la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire.

Le CHU en tant que 1er employeur de Nouvelle-Aquitaine avec 14 200 salariés et plus de 3 000 lits est un acteur majeur du territoire à fort impact.

Face aux bouleversements environnementaux, à leurs conséquences actuelles et à venir sur les territoires, sur la santé des habitants et sur le fonctionnement même des établissements de santé, France Ville Durable, Bordeaux Métropole et le CHU examinent les voies favorables à la résilience de l'établissement.

Dans cet objectif, France Ville Durable accompagne le CHU dans sa transition écologique et énergétique dans l'objectif d'inscrire son action en tant que contribution au Plan climat métropolitain.

En 2022, le programme d'actions de France Ville Durable consistera à définir la trajectoire de transition du CHU, en identifiant les méthodes, outils et indicateurs pour mener cette transformation.

Le partenariat a vocation, dans une logique de complémentarité à recenser l'ensemble des actions menées par Bordeaux Métropole et d'identifier les interactions et les apports possibles du CHU.

Dans une approche systémique, plusieurs thématiques sectorielles sont d'ores-et-déjà identifiées pour organiser le travail collectif, mobiliser ressources et expertises, dessiner des trajectoires de transition et fixer des objectifs partagés : déchets, énergie, alimentation, transports, biodiversité, bâtiments, qualité de l'air.

Conformément à sa mission, France Ville Durable s'attachera à diffuser largement le fruit de ce travail à l'échelle nationale et internationale à des fins de reproductibilité.

Les enseignements de ce travail partenarial pourraient notamment, être restitués à l'occasion de la Convention nationale d'intercommunalités de France qui pourrait se tenir à Bordeaux en octobre 2022.

3. Budget prévisionnel 2022

Le montant de la subvention annuelle accordée au titre de l'année 2022 s'élève à **15 000 €**, soit 1,7 % du budget prévisionnel de l'association.

Le budget prévisionnel de l'association France Ville durable pour 2022 est le suivant :

Dépenses prévisionnelles 2022		Produits prévisionnels 2022	
Achats	204 500 €	Subventions d'exploitation	429 565 €
Services extérieurs	67 565 €	Cotisations	416 000 €
Autres services extérieurs	132 500 €	Autres produits et reprise sur amortissements et provisions	52 000 €
Impôts et taxes	1 000 €		

Charges de personnel	490 000 €		
Autres charges / dotations aux amortissements	2 000 €		
TOTAL en TTC	897 565 €	TOTAL en TTC	897 565 €

Une convention financière fixant les modalités du partenariat et le montant de la participation métropolitaine en 2022 est jointe à la présente délibération. Le CHU contractualisera également de son côté avec France Ville durable.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles attribuant la compétence Plan climat aux établissements de coopération intercommunale (EPCI) ;

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte imposant la réalisation d'un Plan climat aux EPCI de plus de 20 000 habitants ;

VU la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat ;

VU l'article L.5215-19 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération métropolitaine n° 2017-493 du 7 juillet 2017 approuvant le plan d'action pour un territoire durable à haute qualité et le plan climat air énergie territorial ;

VU le décret n° 2020-457 du 21 avril 2020 relatif aux budgets carbone nationaux et à la stratégie nationale bas-carbone ;

VU la délibération N° 2021-45 du 29 janvier 2021 relative au lancement de la révision du Plan climat.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE

Bordeaux Métropole souhaite, en cohérence avec ses objectifs en matière de politique climat énergie et de résilience du territoire, soutenir les travaux de l'association « France Ville durable » notamment dans sa déclinaison auprès du CHU de Bordeaux

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € pour l'année 2022 à l'association France Ville durable ;

Article 2 : d'approuver la convention financière pour 2022 ci-annexée,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, dont la signature de la convention jointe actant le versement d'une subvention annuelle de 15 000€ pour l'année 2022,

Article 4 : la dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours : CAD 05 (P0877O007), chapitre 65, article 65748, fonction 833.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 20 mai 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 24 MAI 2022	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 24 MAI 2022	la Vice-présidente,
	Madame Claudine BICHET